



Modalités de participation au dispositif « Cadets de la Défense » année scolaire 2014-2015

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire en lien avec la Direction diocésaine de l'enseignement catholique de Maine-et-Loire et l'Ecole du Génie de l'Armée de terre d'Angers, ont fait appel à dix établissements volontaires d'Angers ou de la périphérie.

Un protocole est signé entre les deux ministères, Éducation nationale et Défense, pour l'année scolaire.

30 élèves participent au dispositif, sur candidature volontaire et sur proposition de leur chef d'établissement, après concertation avec l'Ecole du Génie, la DDEC, la DSDEN.

Établissements participant au dispositif

Collège Chevreul – Angers

Collège Immaculée Conception – Angers

Collège Jean Mermoz – Angers

Collège La Madeleine – Angers

Collège Félix Landreau – Angers

Collège Montaigne – Angers

Collège François Rabelais – Angers

Lycée-Lycée Professionnel Saint Aubin La Salle – St Sylvain d'Anjou

Collège Saint Jean de La Barre – Angers

Collège Jean Vilar – Angers

Participation

- Les jeunes, filles et garçons, sont élèves en classe de 3^e.
- Ils ont entre 14 et 16 ans.
- Ils adressent une lettre de motivation.
- Ils présentent une aptitude :
 - o à la pratique du sport,
 - o à la vie en collectivité.
- Ils s'engagent à suivre l'ensemble des activités programmées sur l'année scolaire sur et hors temps scolaire :
 - o 17 mercredis après-midi,
 - o 3 prises d'armes : le 11 novembre, 8 mai, 13 juillet, place Leclerc à Angers.
 - o 2 visites d'une journée les samedis 11 octobre 2014 et 9 mai 2015, aux Invalides à Paris et au Mémorial de Caen.
 - o 1 camp de cohésion, du 29 juin au 03 juillet 2015, avec hébergement sur place.
- Un référent suit les élèves dans chaque établissement, chef d'établissement ou professeur.
- Les parents ou représentants légaux adhèrent au dispositif et s'engagent auprès de leurs enfants.